



DEMANDE DE CONGE (JOURS JOKER)

Nom et prénom de l'élève :

Degré et nom du titulaire :

Nom et prénom des représentant légaux :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Date du congé demandé :

Lieu, date, signatures des parents :

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes scolaires.

Décision :

Le congé est accordé Le congé est refusé

Lieu, date, signature de l'autorité de décision :

Un recours peut être adressé par écrit à M. Jean-Claude Aymon, Inspecteur scolaire, Roa de la Place 1, 1966 Ayent et en adressant une copie à la direction des écoles, Rue des Proz-Chevalley 1, 1957 Ardon.